

**ARRETE DU MAIRE****N° 2025 - 023****Réglementation de la circulation****Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,**

-Vu les articles L.2212-2, L.2213-2 et L.2213-3 du Code Général des Collectivités territoriales,

-Vu les articles R.411-8 et R.411-25 du Code de la Route ;

-Vu les articles l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

*Considérant* qu'il appartient à Monsieur Le Maire, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

*Considérant* la nécessité de mettre en place des mesures de circulation, de stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique.

*Considérant* la demande du Groupe Alquenry , 45 rue Pierre Martin 72100 Le Mans

*Considérant* que, dans le cadre de travaux d'implantation, de remplacement, de recalage et renforcement de poteau téléphoniques ainsi que le tirage et raccordement de la fibre optique pour le compte de Sartel THD sur l'ensemble de la commune.

*Considérant* l'ampleur de la réalisation des travaux la circulation s'effectuera de manière alternée à l'aide de panneaux B15/C18 et le stationnement ainsi que le dépassement seront interdits en fonction du lieu des travaux (chantier mobile)

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup>**

Les travaux d'implantation, de remplacement, de recalage et renforcement de poteau téléphoniques ainsi que le tirage et raccordement de la fibre optique seront réalisés par le Groupe Alquenry à partir du 24 mars 2025 et ce pour une durée de 30 jours calendaires sur l'ensemble de la commune (chantier mobile).

**Article 2**

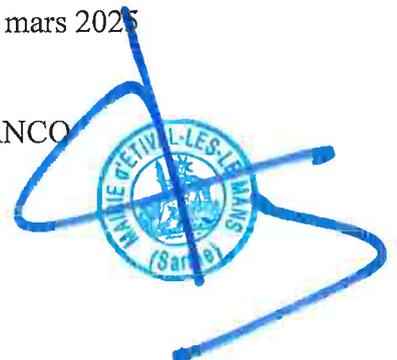
La signalisation sera gérée et assurée par le Groupe Alquenry, responsable des travaux.

**Article 3**

Monsieur le Maire de la Collectivité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 18 mars 2025

Le Maire,  
Emmanuel FRANCO

**MAIRIE**

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS  
Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com